



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

NOUVELLE-CALEDONIE

-----

PROVINCE SUD

-----

ASSEMBLEE DE PROVINCE

-----

AMPLIATIONS :

N°51-2008/APS  
Du 20 août 2008

Commissaire Délégué pour province Sud.....	1
Gouvernement.....	1
A.P.S.....	40
S.G.P.S.....	1
Trésorier PS.....	1
D.E.P.S.....	6
J.O.N.C.....	1
MAIRIE DE NOUMEA.....	2
Archives de la Nouvelle Calédonie.....	1
ADUA.....	1

## DELIBERATION

*Approuvant la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa*

### **L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD**

- Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
- Vu la délibération n°21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme,
- Vu la délibération modifiée n° 04-98 du 13 janvier 1998 approuvant le plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa,
- Vu la délibération n° 35-2007/APS du 12 avril 2007 décidant la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n°2008/672 du 28 mai 2008, proposant les modifications du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa en vue de leur approbation par la province Sud.

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 AOÛT 2008, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1er :**

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) modifié de la ville de Nouméa composé des pièces suivantes :

- le rapport de présentation ;
  - le règlement ;
  - les documents graphiques à l'échelle 5000<sup>ème</sup> ;
  - le dossier des annexes et servitudes ;
- est approuvé.

**Article 2 :**

Les plans graphiques pourront être consultés à la mairie de Nouméa, à la direction de l'équipement de la province Sud, à l'agence d'urbanisme et d'aménagement de la province Sud (ADUA).

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise à monsieur le commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**Le Président**

**Philippe GOMES**